

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ Mairie de Mens



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Du 19 octobre 2021

Nombre de	Présents		Absent
conseillers		avec	
en		pouvoir	
exercice			
15	12	3	0

1-Approbation du PV du 21 septembre 2021

Le procès-verbal du conseil du 21 septembre est adopté à l'unanimité.

2- FINANCES: Tarifs de l'eau et de l'assainissement (Pour facturation 2023 et consommations 2022)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les tarifs eau et assainissement suivants pour la facturation 2023 des consommations 2022 comme suit :

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023 pour	Variation en
	Pour conso. 2021	conso. 2022	%
Eau part fixe	43.00 €	47.33 €	10.07 %
Eau part proportionnelle < 200m3	1.37 €	1.38 €	0.73 %
Eau part proportionnelle > 200m3	1.44 €	1.51 €	4.86 %
Agricole <200m3	1.37 €	1.38 €	0.73 %
Agricole >200m3	0.82 €	0.79 €	- 3.66 %
Assainissement part fixe	68.00 €	74.85	10.07 %
Assainissement part proportionnelle	2.30 €	2.32	0.87

- de maintenir à l'identique la location de compteurs comme suit :

Location compteur diam. 15 à 20	10.00
Location compteur diam. 25 à 30	15.00
Location compteur diam. 40 à 50	30.00

Mairie de Mens – 10 Place de la mairie – 38710 MENS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ Mairie de Mens



Location compteur diam. 50 à 100	40.00
----------------------------------	-------

- de maintenir les tarifs suivant comme suit :
 - Tarification forfaitaire (absence de communication de la consommation annuelle): 100.00 €
 - o Tarif droit de branchement EP (eau potable) : 300,00 €
 - o Tarif droit de branchement égouts : 300,00 €
 - Tarif remplacement compteur/ désabonnement avec ou sans dépose de compteur : 51,00€
 - o Tarif vérification du fonctionnement compteur d'eau et ouverture/fermeture de vanne : 16,00 €

3-FINANCES: DM n°1 du BP M49 (EA)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget M49 Eau et Assainissement comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2031 : Frais d'études		7 200,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		7 200,00 €
D 21531 : Réseaux d'adduction d'eau	7 200,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	7 200,00 €	

4- DEVELOPPEMENT DURABLE : acquisition de parcelles forestières

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'acquisition des parcelles F 258-269-207-209-211-227-231-316-317-322-324-325-329331-333-313 situées sur la commune de Mens et B20 et 21 situiées sur al commune de Saint Baudille et Pipet appartenant à M. Rothé pour un montant de 75 000 € et d'une surface totale 23Ha33a65ca ;
- d'autoriser l'acquisition des parcelles F 233-235-253-254-255-262-263-327 et C71 situées sur la commune de Mens; et les parcelles B 8 et 490 situées sur la commune

Mairie de Mens – 10 Place de la mairie – 38710 MENS

 $\underline{\textit{E-mail}}$: secretariat@mairie-de-mens.fr $\underline{\textit{T\'el}}$: 04 76 34 61 21 $\underline{\textit{Site internet}}$: $\underline{\textit{www.mairie-de-mens.fr}}$ $\underline{\textit{Fax}}$: 04 76 34 65 64



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ — FRATERNITÉ Mairie de Mens



de Saint Baudille et Pipet appartenant à M. Cave pour un montant de 7800 € d'une surface totale 6Ha82a30 ;

- de dire que, suite à ces acquisitions, la commune de Mens s'engage à faire relever du régime forestier l'ensemble de ces parcelles acquises ;
- de dire que les frais afférents à cette acquisition sont à la charge de la commune ;
- d'autoriser le Maire à signer le compromis et l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document afférent à cette acquisition ;
- de rappeler que ces dépenses sont inscrites au budget 2021 chapitre 21.
- d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subventions auprès du département et de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès d'autres partenaires financiers.

5- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE: précision sur la mise en place d'ateliers culinaires en partenariat avec le collectif d'entraide et l'association Pep's Trièves

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- pour se mettre en cohérence suite au dépôt des demandes de subventions et à la réussite de l'appel à projet déposé, de voter le tableau de financement suivant :

AXE	Objectif opérationnel	Opération	Montant	Autofinancement prévisionnel
Ateliers culinaires	Assurer l'aspect logistique de l'action	Mise à disposition d'un local de cuisine avec les matériels nécessaires	11982,95€ TTC	4107,95 € TTC
		à cette action	(9985,76 € HT)	(2110,79 €HT)

6- ACTION SOCIALE : soutien à la Mission Locale Alpes Sud Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de décider de verser une aide exceptionnelle d'un montant de 200 € pour la Mission Locale Alpes Sud Isère pour procéder au changement de véhicule ;
- de dire que dépenses sont inscrits au chapitre 65 du BP 2021.

7- ENERGIE : Adhésion à TE38 pour l'achat d'énergie 2023-2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Mairie de Mens – 10 Place de la mairie – 38710 MENS

 $\underline{\textit{E-mail}}$: secretariat@mairie-de-mens.fr $\underline{\textit{T\'el}}$: 04 76 34 61 21 $\underline{\textit{Site internet}}$: www.mairie-de-mens.fr $\underline{\textit{Fax}}$: 04 76 34 65 64



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ — FRATERNITÉ Mairie de Mens



- D'autoriser l'adhésion de la commune de Mens au groupement de commandes formé par TE38 pour la fourniture d'électricité et services associés;
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération;
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Mens et ce sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaires à l'exécution de ce groupement de commandes.
- D'autoriser Madame Nalini SEISSAU, Cheffe du service administration générale et Monsieur Maxime AVEDIKIAN, Assistant à Maitre d'ouvrage, président de la société Mc MA Solutions, à recueillir les données relatives aux consommations d'énergies de la collectivité auprès du gestionnaire du réseau de distribution et du fournisseur.

<u>E-mail</u>: secretariat@mairie-de-mens.fr <u>Site internet</u>: www.mairie-de-mens.fr <u>Tél</u>.: 04 76 34 61 21 Fax: 04 76 34 65 64